№ 4173. — 4e Année. CINQ CENTIMES Vendredi 1er Janvier 1892

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Sainte-Hélène, 26 — TOURCOING, rue Neuve, 49

PRIX DES ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : 1 mois, 1 fr. 50. — Un an, 15 fr. Hors de Roubaix-Tourcoing : 1 mois, 2 fr. — Un an, 24 fr.

PRIX DES ANNONCES : Annonces ..... 0 fr. 25 la ligne. Réclames ..... 0 fr. 50 — Faits divers ..... 1 fr. — Locales ..... 1 fr. 50 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX, chez MM. LAGRANGE, FIZBACH & Cie, 27, rue de la Bonneterie, à PARIS : à l'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, et à BRUXELLES, chez MM. LAGRANGE & CRAMER, 4, rue de la Montagne.

TÉLÉPHONE

L'INCIDENT BULGARE

Au lendemain de la guerre Turco-Russe et du traité de San-Stefano, les camelots parisiens avaient inventé une « question du jour » représentée par une gravure, avec cette légende : « Cherchez le Bulgare ».

Ce n'est pas cet air, à cette époque, que l'insolent Bulgare était destiné à devenir un ennemi de notre patrie, et qu'il était susceptible de déchaîner la conflagration qui menace l'Europe depuis vingt ans, et devant laquelle récemment les gouvernements même les plus téméraires et les plus hasardeux ?

Le Bulgare, sous la figure de M. Stambouloff, est cependant, à l'heure qu'il est, non pas la question, mais l'homme du jour.

Il occupe l'opinion européenne toute entière, cette petite Bulgarie, à peine grande et peuplée comme une de nos anciennes provinces, mettant davantage le monde en émoi même en éclat que ne le font telles grandes puissances dont on pourrait citer les noms.

Je ne sais quel diplomate a dit que l'étincelle qui embraserait la guerre en Europe serait produite de ces pays balkans, que le Balkan de Berlin, en quelque sorte transformera en un foyer dangereux et incendiaire.

Mais il semble que les politiciens bulgares aient pris à tâche de justifier cette alarmante prédiction.

Nous avons la ferme conviction que l'incident Chadourne ne mettra pas le feu aux poudres, et que ses conséquences, quelles qu'elles soient, n'auront pas pour résultat de lancer les unes contre les autres les formidables armées qui se regardent, l'arme au bras, prêtes à entrer en campagne, au premier signal.

Il n'en est pas moins vrai, que le malaise ressenti par l'Europe, à la suite du départ pour Sofia, du correspondant de l'Agence Havas, est un symptôme caractéristique de l'état d'esprit qui règne parmi les nations européennes.

Il est clair que dans cette Europe où tout le monde, peuples, rois, gouvernements, désirent la paix, — la paix est à la merci d'un incident, d'une attitude prise par quelque Stambouloff.

Il suffirait que demain le ministre de ce petit pays oriental, que ses compatriotes appellent, paraît-il, le « Bismarck bulgare » accentuât, d'une façon trop significative, le caractère de ses fantaisies bizarres, pour que l'Europe entière fût mise à feu et à flammes, et que des milliers de soldats massivement engagés dans la plus sanglante et terrible conflit auquel le monde ait jamais assisté.

Une pareille perspective est bien faite pour donner à réfléchir aux hommes d'Etat qui président aux destinées des nations européennes.

Les ennemis les plus acharnés de la France ont beau faire et beau dire : ils sont, en fin de compte, obligés d'arriver à cette conclusion : que la situation serait tout autre, si la guerre franco-prussienne n'avait pas existé, si l'Allemagne n'avait pas été victorieuse, et si, surtout, elle n'avait pas arraché à la patrie française deux de ses plus chères provinces et qui lui sont restées si plus passionnément attachées.

Car, il faut toujours en venir là.

Si l'Europe est sans cesse anxieuse et alarmée ; si elle vit sur un continuel qui-vive ; si elle a dû, depuis vingt ans, consacrer des milliards à son armement et à sa défense : c'est que la guerre de 1870-71 a modifié, ou plutôt supprimé l'équilibre européen. C'est, en un mot, qu'il n'y a plus d'Europe, dans le sens qu'on attachait autrefois à cette expression, et que tous les pays sont obligés de subir l'hégémonie d'un peuple dont la puissance, récemment fondée, s'est établie au détriment de leurs intérêts des autres nations.

Jusqu'ici, l'Europe avait affecté de rendre la France responsable de cette situation. On n'avait pu s'accoutumer à cette idée que, quoique vaincue, nous n'avions point dit un éternel adieu à nos frères d'Alsace et de Lorraine, qui, eux non plus, malgré les plus odieuses persécutions, ne désespéraient pas, et n'abandonnaient pas la France à jamais.

On semblait nous faire comme un grief des sentiments d'amertume et d'espoir qui régnaient toujours au fond de nos cœurs, et dont, à l'étranger, on ne pouvait s'expliquer la persistance et l'implacable ténacité.

Depuis que l'entente franco-russe s'est établie, le monde européen paraît devoir juger les choses avec plus d'impartialité. On admet, enfin, que la France ne soit pas, toujours et quand même, le bouc émissaire sur lequel il faille rejeter toutes les responsabilités.

On comprend que cette France, si décriée, n'est l'ennemi d'aucun autre peuple, et qu'elle ne demande qu'une chose : c'est de faire rentrer dans la patrie commune des enfants qui en ont été brutalement arrachés, et qui protestent, à chaque occasion, contre la violence dont ils sont les victimes.

Et l'on regrette, enfin, le temps où, au lieu des lourds Teutons, les aimables Français dirigeaient la politique européenne.

Regrets stériles, hélas !

L'Autriche, l'Italie, l'Angleterre même, inféodées à l'Allemagne, ne peuvent que former des vœux platoniques en faveur de la modification d'un état de choses qu'elles n'osent combattre ouvertement.

Mais à défaut des gouvernements, les peuples, qu'on ne s'y trompe pas, sont avec nous, et le jour est proche où rois et empereurs seront obligés de compter avec l'opinion de leurs sujets ; le jour est proche où ils devront sacrifier leurs préférences personnelles à la volonté de plus en plus impérieuse des nations et des peuples.

GEORGES ROBERT.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 30 décembre :

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. Floquet, président.

Très peu de députés en séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'approvisionnement des places fortes

M. Berger donne lecture de son rapport sur le projet de loi ayant pour objet d'assurer l'approvisionnement de la population civile des places fortes en cas de guerre.

La discussion immédiate est prononcée.

L'ensemble du projet est adopté ainsi que les dispositions faites par le Sénat.

Les articles et l'ensemble du projet modifié sont adoptés.

Le douzième provisoire

M. le Président. — M. Cavaignac a la parole.

Après un moment d'hésitation M. Cavaignac monte à la tribune.

M. Cavaignac, rapporteur général du budget, dépose au nom de la commission du budget son rapport sur le projet de loi portant : 1° ouverture sur l'exercice de 1892 des crédits provisoires applicables au mois de janvier 1892 et montant à 450,368,431 francs ; 2 autorisation de percevoir, pendant le même mois, les impôts indirects et revenus publics conformément aux lois existantes ; 3° autorisation de percevoir les contributions directes et taxes y assimilées établies pour l'exercice 1892 par la loi du 29 juillet 1891.

En raison de l'époque avancée de l'année, le vote d'un douzième provisoire devient nécessaire.

Le douzième proposé est calculé sur le dernier état du budget ; celui-ci étant voté par la Chambre c'est le *douzième de ce budget* que la commission propose de voter (Approbation au centre).

M. Rouvier, ministre des finances. — Je demande la discussion immédiate.

La discussion immédiate est prononcée.

M. Casimir Périer, président de la commission du budget. — Je demande au gouvernement s'il a l'intention d'user de la faculté qui lui est donnée ce ne pas clore la session extraordinaire du Parlement.

Cette déclaration faite, il est permis de penser qu'aucune des deux Chambres ne voudra, en se prorogeant, rendre nécessaire le vote d'une second session extraordinaire (Très bien au centre).

M. Rouvier, ministre des finances. — L'intention du gouvernement n'est pas de mettre fin à la session extraordinaire par un décret. D'après lui, la meilleure méthode serait de poursuivre les travaux dans les deux Chambres, jusqu'au vote final du budget, tout en faisant vraisemblablement vers le milieu de janvier, pour prendre à ce moment-là des vacances. (Très bien sur quelques bancs).

M. Hubbard. — Il ne faudrait pas que la Chambre fût amenée à enregistrer les votes du Sénat en lui reconnaissant par ce fait des droits qui lui sont au moins contestés par la Constitution.

La Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

Les articles sont successivement adoptés.

L'ensemble du projet d'un douzième provisoire est adopté par 434 voix contre 17.

Révision de la constitution.

M. Gauthier de Clagny dépose une proposition de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles.

L'orateur demande l'urgence. Malgré ses efforts la Chambre n'a pu voter en temps utile le budget, la cause en est à la constitution qui a mal organisé les attributions respectives des deux Chambres. Ces attributions doivent être modifiées, et elles peuvent l'être avec le plus grand calme, tel est le but de la résolution qui permettra d'organiser la République sur des bases plus larges et plus démocratiques.

M. Yves Guyot s'étonne qu'on dépose une proposition de cette nature pendant un intermède de séance et sans même prévenir le Gouvernement. Il demande à la Chambre de repousser l'urgence.

M. Gauthier dit qu'il n'a pas prévenu le gouvernement c'est qu'il connaissait à l'avance sa réponse.

L'urgence est repoussée par 311 voix contre 171.

Les victimes des erreurs judiciaires

La Chambre passe aux propositions de lois de MM. G. Laguerre, Reinach, Chiché et de Lacretelle concernant les victimes d'erreurs judiciaires.

M. de Lacretelle rappelle qu'il a eu l'honneur il y a deux ans de déposer une proposition de loi tendant à accorder une pension de 2,000 francs à Borras.

La Commission soutient que cette proposition constitue un empiètement du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif.

L'orateur ne partage pas ce sentiment. Borras est l'exemple de la plus triste des erreurs judiciaires ! Condamné à la peine de mort, le malheureux, resté pendant deux ans sous le coup de la hache du bourreau, son innocence a fini par éclater aux yeux de tous. La République doit une réparation à ces victimes. L'orateur demande pour lui une pension de 2,000 fr. ; il demande en outre au garde des sceaux de prendre des mesures pour qu'il l'avenir le délai entre la condamnation à la peine de mort et l'exécution elle-même ne dépasse jamais un mois. (Applaudissements).

M. Dumay rappelle qu'un homme est mort innocent au bagne. Cet homme s'appelait Pierre Vaux. Il a été la victime d'une vengeance politique.

L'orateur désire savoir si le fils de ce malheureux pourra faire une demande rétroactive en réhabilitation.

M. Pourquery de Boisserin, rapporteur, dit que le projet de loi prévoit la possibilité d'accorder des dommages-intérêts aux personnes qui auront obtenu la réhabilitation, mais la proposition de M. de Lacretelle constituerait un empiètement du pouvoir législatif sur le pouvoir judiciaire. Quant au fils de Pierre Vaux, qui a été victime d'une vengeance politique, le projet de loi lui donne la possibilité d'obtenir satisfaction.

M. de Lacretelle espère que dans un avenir très prochain on pourra accorder à Borras la réparation à laquelle il a droit.

M. Chiché rappelle que le projet de loi propose de décider qu'à l'avenir on accordera une réparation pécuniaire aux innocents condamnés par erreur, mais le projet laisse de côté les personnes qui auront avoir subi une longue détention sont acquittées.

Cependant ces personnes ont subi un préjudice. On a proposé de réviser les magistrats personnellement responsables de leurs erreurs. Ce système est inadmissible.

L'homme n'est pas infaillible, mais la société, dans l'intérêt de laquelle on recherche les criminels, doit réparer les erreurs involontaires commises en son nom et dans son intérêt, les juges d'instruction et les parquets n'apportent pas toujours toute la prudence voulue dans l'accomplissement de leur mission.

Il y a un chapitre à ajouter à la loi qui est soumise à la Chambre. Si un agent de l'Etat cause un préjudice à vos propriétés, l'Etat vous doit une réparation. Si cet agent se trompant prend un honnête homme pour un voleur, l'arrête et l'incrimine, l'Etat ne doit rien.

M. Pourquery. — La commission tout en cherchant à obtenir la réparation de toutes les erreurs, a dû se préoccuper d'empêcher les abus. Elle a estimé qu'elle ne pouvait faire entrer la proposition de M. Chiché dans les limites du cadre qui lui était imposé.

Quant aux erreurs judiciaires, elles sont restreintes.

M. Chiché répond que dans sa proposition de loi, on ne peut demander de dommages et intérêts que pour celui dont l'innocence a été pleinement reconnue.

L'art. 1er du contre projet de M. Chiché n'est pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain

La séance est levée à 6 h. 40.

SÉNAT

LA SÉANCE

La séance est ouverte à une heure sous la présidence de M. Le Royer, président

Le tarif général des douanes

L'ordre du jour appelle la discussion du tarif général des douanes.

Le Sénat adopte sans modifications aux chiffres de la Chambre, les numéros qu'elle avait dû en modifier, jusqu'au numéro 88 (fruits et graines oléagineuses) cet numéro compprenant les plantes vivante et mortes, viandes salées de bœuf, gibiers, éponges, fruits de table, etc.

Les graines oléagineuses

Sur le numéro 88 (graines oléagineuses), que la Chambre a exempté et au sujet desquelles la commission sénatoriale propose elle-même l'exemption, M. Bouilloz demande qu'on établisse les droits que la Sénat avait votés.

M. Bouilloz. — Si ces droits ne sont pas adoptés par le Sénat, nous nous verrons obligés, moi, mes amis et moi, de voter l'abaissement des droits sur les pétroles.

L'intérêt de l'agriculture exige l'adoption de ces droits.

L'industrie marseillaise pouvra très bien supporter ces faibles taxes ; l'huilerie temporaire ménagera les intérêts de l'exportation.

Il est difficile d'admettre, comme l'a dit M. le ministre du commerce, que par le fait de ces droits, le consommateur doive supporter une charge de 12 millions ; si cela était vrai, d'ailleurs, le gouvernement pourrait faire des dégrèvements.

La marine marchande, elle, bénéficiera de la culture des graines oléagineuses dans les colonies, on le peut, pour faire plaisir à Marseille, sacrifier l'agriculture.

Nous en appelons au Sénat et nous lui demandons de voter les droits proposés.

M. Volteau. — Toute proposition qui nie est, la commission des douanes ne réclame plus les droits que propose M. Bouilloz. Je m'étonne de son insistance.

Le rétablissement des droits minerait une industrie considérable, sans sauver la culture qu'on veut protéger.

Je demande au Sénat de voter l'exemption.

M. Camescasse. — Une de nos grandes industries est menacée dans son existence par l'arrivée des graines oléagineuses exotiques. Il est juste de sauver ceux qui ne voulons les droits.

M. Trarieux. — La commission a reçu une pétition du Pas-de-Calais réclamant l'exemption.

M. Camescasse. — Elle émane d'industriels des ports, dont les intérêts sont opposés à ceux de la culture intérieure.

M. Claris. — Il y a 30 ans qu'on marytrise les graines oléagineuses ; il y a une nécessité absolue à voter les droits qui n'atténuerait ni la consommation intérieure, ni la marine marchande.

L'amendement Bouilloz, mis aux voix, est repoussé par 164 voix contre 86.

L'exemption des graines oléagineuses est ensuite adoptée.

Les numéros relatifs aux mélasses, confitures, cenes, huiles végétales, pommes de terre, gomme et résines brutes sont adoptés comme à la Chambre.

Les propositions de la commission qui sont de 20 francs, sur tarif général pour les huiles de pétrole brutes et de 24 francs au tarif général pour les huiles de pétrole raffinées sont adoptés.

Le douzième provisoire

M. Rouvier dépose un projet de loi concernant l'ouverture de crédits provisoires applicables au mois de janvier et l'autorisation de percevoir les impôts en vertu des lois existantes.

Ce projet est renvoyé à la commission des finances.

Le Sénat reprend les douanes.

Il adopte le droit sur les toiles cirées, etc.

Le Sénat adopte l'ensemble du tarif par 2.6 voix contre 7.

Les crédits destinés à augmenter l'effectif des forces militaires chargés de la police des territoires de l'extrême Sud et de l'Algérie sont adoptés à l'unanimité.

Sur la demande du ministre des finances, le Sénat consme ce la discussion des douzièmes provisoires, qui sont votés à l'unanimité.

Séance levée.

La séance est levée à 5 heures.

La situation parlementaire

Paris, 30 décembre. — La situation parlementaire se complique d'heure en heure. La Chambre et le Sénat ont voté le douzième provisoire, mais sur les pétroles, le Sénat a modifié les dégèvements de la Chambre qui avait fixé les droits à 12 fr.

Les tarifs douaniers vont donc encore revenir à la Chambre, qui, sur la question des pétroles, cédera probablement, mais il faudra encore discuter les droits sur les graines qu'on avait pu se séparer ce soir jusqu'à lundi ou mardi.

C'est un jour de perdu pour les vacances.

LE CONGRÈS DES OUVRIERS DES TABACS

Paris, 30 décembre. — Le congrès des ouvriers des manufactures de tabacs a tenu ce matin sa dernière séance. Tandis que le congrès votait la création d'un bulletin mensuel de la fédération ouvrière, une délégation, à laquelle s'étaient joints MM. Raiberti, Burdeau et Lavy, députés, se rendait au ministère des finances, pour entretenir M. Rouvier des vœux exprimés par le congrès.

A leur retour, les délégués ont déclaré que le ministre s'était montré animé d'un grand esprit de conciliation.

M. Rouvier leur a, en effet, ont-ils dit, assuré que les revendications qui lui étaient soumises feraient de sa part l'objet d'une *bienveillante enquête, mais qu'il ne pouvait dès cette année, le budget étant arrêté et presque voté, résoudre, suivant le vœu du congrès, la question de la liquidation des retraites.*

En ce qui concerne la réintégration des ouvriers Dubois et Merillion, tout en refusant réintégration pure et simple à l'emploi que ces ouvriers occupaient, s'est engagé à agir en leur faveur auprès du directeur général compétent.

Sur ces assurances, le congrès s'est séparé.

La nouvelle Chambre de Commerce

Paris, 30 décembre. — La Chambre de commerce de Paris jugeant les locaux qu'elle occupe, place de la Bourse, insuffisants depuis que le nombre de ses membres a été élevé de 30 à 36, a fait procéder à leur élargissement et à une installation plus confortable.

L'inauguration a eu lieu ce matin, sous la présidence de M. Jules Roche, ministre du commerce.

Parmi les invités, on remarquait : M. Yves Guyot, Poubelle, préfet de la Seine, le capitaine de vaisseau Jaureguiberry, représentant le président de la République.

Plusieurs discours ont été prononcés.

M. Jules Roche a dit dans son discours inaugural, qu'une des principales préoccupations du gouvernement au cours des longs débats qui ont eu lieu au sein du Parlement, au milieu des difficultés si nombreuses et des problèmes si redoutables qu'ils soulevaient, a été celle de nos exportations. Nous avons été assez heureux, et nous tenons en félicitons hautement, pour obtenir de la sagesse des Chambres la franchise des matières premières. Sans elle, j'en ai la conviction absolue, notre exportation était frappée d'un coup mortel. Nous avons conservé la possibilité de produire dans des conditions normales. Il faut maintenant conserver celle d'exporter nos produits dans des conditions avantageuses.

C'est la tâche qui nous incombe, tâche difficile, je me crains pas de le dire, dans les circonstances qui nous sont faites au dehors comme au dehors.

L'ÉVASION DE MONTPELLIER

Montpellier, 30 décembre. — Les deux principaux inculpés dans le crime et l'évasion de la maison d'arrêt, Martinj et Baze, sont arrêtés.

C'est dans la commune de la Peyrade, près de Cette, que cette arrestation a eu lieu.

Les détails manquent.

Paris, 30 décembre. — Une foule évaluée à 3,000 personnes attendait l'arrivée des deux évadés sur le quai de la Joliette.

Quand Martinj et Baze, enchaînés, comme des fauves, ont paru, les habits déchirés, les pieds nus et escortés de nombreux gendarmes, la foule s'est rué sur eux en criant : « A mort ! » Les gendarmes ont dû bousculer les détenus frappés, et on a signalé que la foule ne leur fit un mauvais parti.

C'est avec de grandes difficultés que la force armée a pu gagner un omnibus et y faire entrer les deux bandits, mais les chevaux ne pouvaient se lancer, à cause de la foule.

Plusieurs fois, l'omnibus a été arrêté et secoué. Les portes de la maison d'arrêt ont pu enfin être refermées devant la foule qui ne cesse pas de stationner devant le palais de justice, en hésitant à pousser les cris de « A mort ! » et « Vive la Vie ! »

Montpellier, 30 décembre. — Dans la soirée, Martinj a essayé de se suicider en se frappant la tête contre le mur. On fut obligé de lui mettre la camisole de force.

Les blessures sont sans importance.

Un escadron de spahis soudanais

Paris, 30 décembre. — M. le président de la République a décrété :

Un escadron de cavalerie indigène est créé dans le Soudan français sous la dénomination de « Spahis Soudanais », pour concourir à la défense et à la sécurité de ces territoires. Cet escadron est rattaché pour l'ordre au 1er régiment de spahis.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

Anastay père devant le Tribunal correctionnel

Paris, 30 décembre. — La chambre des appels correctionnels devait statuer aujourd'hui sur l'appel d'Anastay père contre le jugement du tribunal qui l'a condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende pour exercice illégal de la médecine. Mais l'accusé ne s'est pas fait parvenir au président un certificat médical constatant qu'il est actuellement malade, dans l'impossibilité de se présenter. Dans ces conditions, la cour a remis l'affaire au 13 janvier prochain.

Nouvelles Étrangères

LE NOUVEAU FUSIL EN ALLEMAGNE

Strasbourg, 30 décembre. — Par ordre de l'empereur Guillaume, on va distribuer à une partie des hommes des régiments d'artillerie à pied en garnison en Alsace-Lorraine un nouveau fusil de petit calibre.

C'est une très courte et très légère carabine sorte de réduction du fusil Modèle 1888, distribué à l'infanterie en 1890. L'arme en question a, en premier lieu, été distribuée il y a six semaines à plusieurs bataillons d'artillerie à pied de la garde impériale.

On sait que la cavalerie n'aura plus que le ravolver et un sabre très court, en considération de la lance qui, dans l'esprit des officiers théoriciens, remplace le sabre dit de cavalerie, et est déjà assez encombrante, sans qu'on surcharge l'homme d'une carabine, toujours difficile à manier à cheval, alors qu'il faut maintenir la lance en défense.

L'influenza en Angleterre

Plymouth, 30 décembre. — Des avis de Colombo, parvenus ici disent que le nombre des personnes malades de l'influenza et de la bronchite est considérable.

A Colombo, soixante écossais du régiment Gordon sont à l'hôpital, atteints de bronchites.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 15

LE NOM FATAL

PREMIÈRE PARTIE

Qu'était-elle dire quand il retournerait près d'elle, quand elle lirait sur son visage qu'il n'avait doût ?

Quelle colère !

Il en frissonnait d'avance.

Il se demandait s'il aurait le courage de retourner à Paris, de revoir sa mère, de revoir Paule...

Son existence s'était-elle pas empoisonnée dans sa source, finie ?

Dès qu'il fermait les yeux maintenant, dès qu'il cessait de penser à ce malheureux incident, perché de balles en de coups de couteau, entre les bras de son père impitoyable !

On était arrivé sur une place du village. Il se pencha vers le cocher.

— C'est là, lui dit-il, qu'a eu lieu l'exécution...

Puis, se penchant vers le cocher, il ordonna :

— Voici l'emplacement de la guillotine, dit-il, comme si il n'avait pas pu se rendre compte, le jour de l'exécution, tantôt aux maisons que vous voyez, tantôt aux montagnes, tantôt aux arbres étaient chargés de monde à ce brisor... On était venu de plusieurs lieues à la ronde. Toute la foule, toute la vie de ce village était là. On avait toutes les peines du monde à maintenir les curieux... Ba, vraiment c'étaient l'assemblée quand il pleut sur la charrette... Il faut vous dire que, ce jour-là, il faisait un temps... Il était devenu affreusement nuageux et gris, blafard, comme si le ciel avait voulu nous ensevelir dans un linceul